



Le 12 juillet 2022

COMMUNIQUÉ CONJOINT SAQ – SEMB-SAQ-CSN

Processus AHC (amélioration de l'horaire en continu)

Bonjour à tous,

Dernièrement, le SEMB-SAQ-CSN et l'employeur ont entamé des discussions concernant diverses conditions de travail applicables aux employés de succursale. Dans le cadre de ces discussions, nous avons constaté que l'application de certaines dispositions de la convention collective n'était pas appliquée à son plein potentiel; l'une d'entre elles étant l'amélioration de l'horaire en continu pour les employés réguliers.

Ainsi, nous souhaitons encourager les équipes en place à mettre de l'avant l'application de l'AHC dans vos équipes. En effet, la période estivale battant son plein, nous sommes d'avis que l'application de ce processus aurait un impact positif sur l'expérience employé, tout en favorisant la présence au travail dans le contexte de rareté de main-d'œuvre que nous connaissons. Nous vous demandons donc de faire vivre ce processus dans chacune de vos succursales.

Afin d'en faciliter l'application, les parties sont présentement en discussion afin de trouver des solutions positives. Dans ce sens, nous avons identifié trois secteurs qui seront appelés à appliquer les dispositions de l'AHC avec quelques particularités lesquelles, nous le croyons, pourraient également avoir un impact bénéfique sur l'expérience employé.

Les directeurs de secteur et délégués s'assureront de la suite des communications.

Merci à tous pour votre collaboration.